



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 juin 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 JUIN 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 juillet 2002

**Coulée Verte avenant n°1 au marché réalisation d'un cheminement
entre le moulin de Bouzon et la Roussille lot maçonnerie -
modification du phasage.**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER,
Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul
SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX,
M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU,
M. Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE
FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.

Excusés :

Conseillers :

M. Alain GARCIA, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juin 2002

DELIBERATION D20020196

**Dir.Sécurité Travail-Coordination
Concessionnaires**

**Coulée Verte avenant n°1 au marché réalisation d'un
cheminement entre le moulin de Bouzon et la Roussille lot
maçonnerie - modification du phasage.**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de la Coulée Verte, un marché de maçonnerie a été attribué à l'entreprise EUROVIA.

- La phase 1 comportait une tranche ferme au moulin de Bouzon qui a été réalisée cet hiver, excepté un petit ouvrage de régulation dans la plaine de Chey.

Cet ouvrage étant situé dans le périmètre éligible avec Fonds Structurels Européens (FSE) est supprimé de ce marché ce qui représente une moins value de 7037,90 euros TTC.

- La phase trois de ce marché prévue initialement en 2003 comportait une tranche conditionnelle sur le secteur I (jardin de Belle Ile). Son montant est de : 10.538,62 €

Aujourd'hui nous avons la maîtrise foncière de l'ensemble de ce linéaire.

Ce secteur étant hors périmètre éligible aux FSE, il est donc proposé d'affermir en 2002 cette tranche afin de créer la continuité du cheminement entre le moulin de Bouzon et le pont de la Belle Etoile dès 2002.

L'avenant se traduit par une modification de l'acte d'engagement et du CCAP du DQE de ce marché.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver cet avenant et autoriser M. le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)